COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_154-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2026-154

L'an deux mille vingt-six
Le vingt octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 13 octobre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**37**
Présents	**26**
Votes	**36**

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Mélanie TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Sylvie BROYER, Marine SEGUY

ABSENTE / EXCUSEE :
Séverine SICHE-CHOL

PROCURATIONS :
Olivier BIAGGI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Morena-Alina GARCIA donne procuration à Christèle CROZIER
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marie-Noëlle CHARLES donne procuration à Yves GOUGNE
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Nathalie PIALAT
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothée RODRIGUES
Vincent LECOCQ donne procuration à Florence AUDON
Orélie CONTRERAS donne procuration à Fabien BREUZIN
Nicolas TRICCA donne procuration à Mélanie TRAVIER
Gérard MAGNET donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

******

Attribution d'une subvention à l'Espace de Vie Sociale de Soucieu-en-Jarrest

Rapporteur : Monsieur Luc CHAVASSIEUX, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, l'Enfance et la Famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° CC-2024-088 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024, validant le plan d'action établi dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Rhône pour la période 2024-2028 précisant la création d'un espace de vie sociale sur le territoire,

Vu la délibération n° CC-2025-088 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025, approuvant la convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du projet de l'Espace de Vie Sociale de la MJC de Soucieu en Jarrest,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction « Cohésion sociale et Santé » du 29 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_154-DE

Conformément aux lettres circulaires CNAF n° 2012-13 du 20 juin 2012 et n° 2016-005 du 16 mars 2016 relatives à l'Animation de la Vie Sociale, un Espace de Vie Sociale est un équipement de proximité géré par des habitants avec le concours de professionnels qui sont parties prenantes du projet.

Les Espaces de Vie Sociale sont agréés par la CAF sur la base d'un projet social, conformément à la réglementation nationale.

La MJC de Soucieu-en-Jarrest, labellisée Espace de Vie Sociale par la CAF depuis 2024, a vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Le projet social est la clé de voûte de l'Espace de Vie Sociale et la participation des habitants est un principe fondateur incontournable.

Les missions générales des Espaces de Vie Sociale sont :

- Être des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale,
- Être des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les missions complémentaires sont :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, des usagers, des familles et des collectifs,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- mettre en œuvre une organisation visant à développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

L'intercommunalité, en cohérence avec sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, a redéfini les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024-2028, en développant notamment les axes de l'Animation de la Vie sociale (AVS).

Elle s'engage, comme annoncé dans le plan d'action de la CTG, à soutenir le projet social de la MJC de Soucieu-en-Jarrest par le biais d'une subvention spécifique pour la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale à vocation intercommunale.

Dans ce cadre, une convention quadripartite d'objectifs et de moyens 2025-2028 entre la CAF du Rhône, la MJC de Soucieu-en-Jarrest, la commune de Soucieu-en-Jarrest et la Copamo a été approuvée par le Conseil communautaire le 24 septembre 2025 et est depuis mise en œuvre par les partenaires.

Cette subvention, de 12 000 € pour 2026, s'inscrit dans le cadre des orientations en matière de développement social local présentes dans le projet de territoire pour *"contribuer à la cohésion sociale et au vivre ensemble"*.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261020-CC_2026_154-DE

En s'appuyant sur le projet social de l'Association, l'intercommunalité souhaite accompagner plus particulièrement les orientations suivantes :

- Animation et développement de l'Espace de Vie Sociale,
- Participation au Conseil Intercommunal de la Parentalité, au développement de lieux ressources et des actions favorisant l'accompagnement à la Parentalité,
- Valorisation du développement du lien social de proximité, de l'inclusion, et de la cohésion sociale,
- Contribution à l'animation du territoire.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 12 000 € pour l'Espace de Vie Sociale porté par la MJC de Soucieu-en-Jarrest pour l'année 2026,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y étant relatif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN

Communauté de communes du Pays Mornantais

PUBLIE LE 26 OCTOBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 26 OCT. 2026
Notifié ou publié le 26 OCT. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication